



# *Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale* **COMMUNIQUÉ**

Paris, le 11-12-2013

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 9 DECEMBRE 2013**

### **LES SUITES DU RAPPORT PÊCHEUR SUR L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**P**résidée par M<sup>me</sup> la ministre de la Décentralisation, de la réforme de l'Etat et de la Fonction publique en présence de la DGAFP et du sous-directeur aux élus locaux et à la Fonction publique territoriale de la DGCL, cette réunion s'est tenue dans les locaux de la DGAFP. Eric Desroches et Bruno Collignon représentaient la FA-FPT (Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale).

Dans son introduction, M<sup>me</sup> Lebranchu nous a confirmé la méthode de travail retenue pour la suite des travaux relatifs au rapport de M. Pêcheur :

- Une première phase de réunions concernant un accord de méthode aura lieu jusqu'en février 2014.
- Les arbitrages interministériels interviendront d'ici au mois de mai 2014.
- Les négociations débuteront à partir du mois de mai 2014 avec un mandat clair à recevoir du premier ministre.
- Trois axes de travail sont d'ores et déjà envisagés :
  - A- L'architecture statutaire portant notamment sur la réorganisation des catégories, cadres d'emploi et corps et les modalités d'accès à la Fonction publique.
  - B- L'architecture des rémunérations portant sur les grilles et indices, intégrant notamment une réflexion sur la valorisation du régime indiciaire au détriment du régime indemnitaire.
  - C- La simplification de la gestion des ressources humaines permettant de mieux devancer les besoins et de mettre en place des statuts d'emplois communs aux trois versants de la Fonction publique.
- En termes d'échéancier, si certains sujets peuvent déboucher sur des actions concrètes à moyen terme (année 2015) d'autres nécessiteront un temps supplémentaire ne serait-ce que pour ne pas contrarier les parcours de carrière des agents actuellement en service ou proches de la retraite.

Sur l'ensemble de ces propositions, la FA-FPT n'a pas souhaité revenir sur les éléments évoqués le 12 septembre dernier lors de la rencontre bilatérale avec M. Pêcheur, ni sur ceux exprimés le 7 novembre au cours de la réunion de présentation du rapport par M. Pêcheur lui-même.

../..

Nous avons réaffirmé nos positions telles qu'exprimées le 28 novembre dernier lors de la rencontre avec M<sup>me</sup> la directrice adjointe du cabinet de la ministre :

- Si la méthode de travail et l'échéancier proposés conviennent à la FA-FPT, les réformes structurelles nécessaires à l'amélioration du service public rendu ne peuvent se mettre en place qu'à la condition d'une amélioration significative des conditions de vie au travail et de rémunération.
- Des mesures conservatoires devront impérativement être mises en place afin de trouver le temps nécessaire pour élaborer sereinement ces réformes exigeantes et de répondre aux inquiétudes des agents.

Les réformes liées au projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (premier volet de l'acte III de décentralisation) devraient également intégrer des mesures de régularisation sous la forme d'un socle commun social, véritable contrat social entre les agents et les nouvelles assemblées délibérantes.

- La FA-FPT souhaite que les travaux s'en tiennent à un cadre simple et non simpliste, permettant la mise en œuvre d'une réforme durable comprise par tous les agents.
- La prise en compte de la réalité des territoires et des emplois nous apparaît indispensable, notamment pour ce qui concerne la Fonction publique territoriale et les spécificités comme celles concernant les Outre-Mer.
- Pour la FA-FPT, les travaux qui s'engagent aujourd'hui ne doivent en aucun cas reléguer au second plan ceux entamés au sein de l'agenda social (par exemple la pénibilité doit rester au cœur des négociations).
- Enfin, il apparaît essentiel pour la FA-FPT de tout mettre en œuvre pour faire évoluer l'opinion publique sur sa vision du service public, trop souvent perçu uniquement comme une charge financière pour notre société.

Notre Fédération considère qu'il est temps de passer à l'offensive en développant une approche valorisante de la Fonction publique notamment au regard de la richesse qu'elle représente pour chaque citoyen.

C'est un chantier d'envergure qui s'ouvre aujourd'hui. La FA-FPT apportera sa contribution active aux négociations qui vont s'ouvrir avec toute la conviction nécessaire pour assurer la pérennité du service public qui représente à nos yeux un bien commun à préserver et surtout à faire évoluer en fonction des besoins cruciaux d'une société de plus en plus en manque de lien social et porteuse d'inégalités croissantes !

Le Pôle statutaire

